

DIRECTION TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

Votre demande doit impérativement être déposée **au minimum 10 jours ouvrés** (sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date de début du déménagement ou **15 jours ouvrés** dans le cas d'une fermeture de rue.

Retour du formulaire à : servicegep@ville-granville.fr

Contact : Service Gestion de l'Espace Public 02 33 61 08 65

RAISON SOCIALE ① : _____

ADRESSE : _____ CP _____ VILLE _____

ADRESSE DE FACTURATION : _____ CP _____ VILLE _____

Numéro de SIRET : _____ Numéro de KBIS : _____

fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ **E.Mail** : _____

Sollicite l'établissement d'un arrêté d'occupation du domaine public ② :

1/ Localisation

N° et dénomination de la ou les voies : _____

2/ Période

Date de début : ____ : ____ : 20__ de ____ heure ____ mn à ____ heure ____ mn

Date de fin : ____ : ____ : 20__ de ____ heure ____ mn à ____ heure ____ mn

3/ Nature des prescriptions de l'arrêté

Déménagement Camion : nombre _____ Monte-meubles : nombre _____

Stationnement interdit

Chaussée rétrécie

Circulation interdite

Autre (à préciser) _____

4/ Signalisation temporaire

Mise en place par le service Voirie – **Service facturé** – Tarif en vigueur.

Mise en place par l'entreprise avec ses propres moyens (**pas de prêt de matériel**)

① Je demande l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur.

② Une personne qui occupe l'espace public sans autorisation encourt les peines prévues à l'article L2132-1 du code de la propriété des personnes publiques.

Je m'engage à payer les droits et redevances d'occupation du domaine public fixés par délibération du conseil municipal.

J'atteste avoir prévenu les tiers concernés sur la nature et la durée d'intervention.

J'atteste sur l'honneur les renseignements mentionnés ci-dessus et j'ai pris connaissance que je pourrais être contrôlé sur le chantier par les services de la ville.

NOM-PRENOM et qualité du signataire

Fait à

Le :

Signature

Retour du formulaire à : servicegep@ville-granville.fr

Après instruction de votre demande, l'autorisation vous sera délivrée par arrêté qui devra être affiché en permanence afin de faciliter les contrôles effectués par les services de la ville.

Ce formulaire ne vaut pas accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.

Protection des données personnelles

Ce document administratif est nécessaire à l'instruction de votre dossier.

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le « service gestion espace public » dans un fichier informatisé placé sous la responsabilité du Maire de Granville pour la gestion administrative de votre demandes (arrêté, courrier, facturation, intervention du personnel) et la diffusion en ligne de l'arrêté correspondant (site internet www.ville-granville.fr).

Elles seront collectées et conservées pour une durée de 5 ans.

Les données collectées ne seront aucunement fournies à des tiers.

Conformément à la législation en vigueur, et notamment à la loi informatique et libertés Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) en écrivant à Monsieur Le Maire, Hôtel de Ville – BP 409, cours Jonville 50400 GRANVILLE. Si vous souhaitez en savoir plus sur vos droits ou si vous estimez nos réponses insuffisantes, vous pouvez adresser une réclamation sur le site de la CNIL : www.cnil.fr